

Le but de cette fiche d'information est d'expliquer ce que signifie une demande d'asile et de définir le statut de réfugié.



# QUE SIGNIFIE 'DEMANDER L'ASILE'?

## Faire une demande

Quand vous faites une demande d'asile:

- Vous demandez la protection
- Vous affirmez que vous n'êtes pas en sécurité dans votre pays d'origine, et que vous ne pouvez pas y retourner
- Vous demandez le droit de rester dans le pays dans lequel vous faites votre demande d'asile car vous ne pouvez pas rentrer dans votre pays d'origine pour des raisons de sécurité

# QUI EST 'UN REFUGIÉ' SELON LA LOI ?

## Qui est un Réfugié? La définition juridique

Les gens quittent leur pays d'origine pour de nombreuses raisons. Cependant, seules certaines de ces raisons correspondent à ce que la loi définit comme 'réfugié'.



Le texte de loi est la Convention des Réfugiés 1951, autrement appelé la Convention de Genève.



C'est le texte que les pays utilisent pour essayer de accorder le statut de réfugié



146 pays du monde entier ont signé ce texte. Cela signifie que tous ces pays ont la même définition « du statut de réfugié » – peu importe que la demande d'asile soit faite au Canada, en Grèce, en Angleterre, en France, ou ailleurs.

La procédure de la demande d'asile – y compris vos entretiens avec les autorités – est faite pour comprendre si votre histoire correspond à la définition légale d'un réfugié.

Selon la loi, vous êtes réfugié et devriez obtenir le statut si:

- 1 La menace d'être persécuté que vous subissez est réelle**
- 2 Cette menace est causée par votre race, religion, nationalité, opinions politiques, groupe social particulier (« raisons liées à la Convention de Genève »)**
- 3 Les autorités de votre pays d'origine ne peuvent ou ne veulent pas vous protéger**
- 4 Vous ne pouvez être en sécurité nulle part dans votre propre pays – il n'y a aucun endroit sûr où vous pouvez déménager**

Chacun de ces points sera détaillé ci-dessous :

# 1

## La menace réelle d'être persécuté

### “La menace réelle”

Vous subissez une menace réelle concernant ce qui pourrait vous arriver – ce n'est pas une peur irrationnelle ou injustifiée.

### “persécuté”

Cela signifie que vos droits de l'Homme fondamentaux sont gravement atteints ou violés si vous rentrez chez vous. La persécution ne veut nécessairement pas dire que quelqu'un essaie de vous tuer, cela ne doit pas forcément être quelque chose de physique, mais quelque chose de grave. Cela dépendra de la personne et de sa santé ou de sa vulnérabilité – par exemple, la persécution d'un enfant n'a pas le même degré que celle d'un adulte en bonne santé.

La discrimination ou les difficultés dans votre pays d'origine ne sont pas des raisons suffisantes en général. Même si dans quelques cas, cela peut donner lieu à une persécution si ces facteurs deviennent très sérieux.

# 1

## La menace réelle d'être persécuté

### Ce qui compte pour déterminer la réalité de la menace c'est si vous pourriez être persécuté dans le futur.

- Les gens pensent souvent que pour être réfugié, ils doivent prouver qu'ils ont déjà été persécutés dans leur pays. Ceci n'est pas exigé par la loi
- C'est possible de recevoir une décision positive et d'être reconnu comme réfugié même si vous avez quitté votre pays d'origine avant que quelque chose de grave ne vous soit arrivé
- Si vous avez déjà été persécuté dans votre pays d'origine, il est important de le mentionner car il s'agit d'un risque que cela se reproduise à l'avenir
- Cependant, ce n'est pas parce que les autorités pensent que vous avez déjà été persécuté que vous recevrez automatiquement une décision positive pour votre statut de réfugié

La question est de savoir si vous pourriez être persécuté à l'avenir si vous retournez dans votre pays.

**Vous devez expliquer pourquoi vous risquez toujours la persécution si vous retournez dans votre pays d'origine. Si vous étiez à risque ou avez souffert dans le passé, ce n'est pas assez. Vous ne recevrez pas de réponse positive s'il n'y a pas un risque de danger dans le futur.**

# 1

## La menace réelle d'être persécuté

### De qui craignez-vous la persécution?

- Il se peut que vous ayez peur des autorités dans votre pays d'origine (le gouvernement, la police, l'armée, ect...)
- Vous pouvez également avoir peur de personnes qui n'ont rien à voir avec les autorités – par exemple des groupes ethniques, religieux ou politiques rivaux, des membres de votre famille ou de votre communauté

### La peur de la persécution peut survenir après avoir quitté votre pays d'origine

- Il se peut qu'en quittant votre pays vous ne craigniez pas d'être persécuté, mais depuis votre départ la situation a changé et il serait dangereux d'y retourner
- Cela peut être dû au fait que la situation dans votre pays à changé
- Cela peut aussi être dû au fait que vous avez fait des choses depuis que vous avez quitté votre pays qui vous mettent en danger

# 2

## Raisons pour lesquelles vous craignez d'être persécuté ("Raisons de la Convention")

Pour obtenir le statut de réfugié, la menace de persécution doit être causée par une (ou plusieurs) de ces raisons. Ces raisons sont connues sous le nom de "raisons de la convention" car elles sont énumérées dans la Convention relative aux réfugiés:

- 1 Votre **race**: y compris l'ethnicité, la tribu, la couleur de peau.
- 2 Votre **religion**: y compris le fait de ne pas avoir de religion (athée); perdre sa religion (apostasie); ou changer de religion (se convertir)
- 3 Votre **nationalité**: citoyenneté, ou votre langue/identité culturelle même si elle n'est pas légalement reconnue. Si vous n'avez pas de nationalité c'est aussi important : c'est ce qu'on appelle l'apatridie.
- 4 Vos **opinions politiques**: pas nécessairement l'appartenance à un groupe ou parti politique formel, mais contre les autorités.
- 5 Votre appartenance à un **groupe social particulier**: cela veut dire que vous êtes traités différemment dans votre pays parce que il y a quelque chose à propos de vous ou de votre identité que vous ne pouvez pas changer (comme votre sexualité)

- Pour obtenir le statut de réfugié, la raison pour laquelle vous craignez d'être persécuter doit être liée à l'une des raisons mentionnées ci-dessus.
- Vous êtes peut-être en danger parce qu'on suppose que : vous êtes homosexuel(le), mais ce n'est pas le cas, ou le gouvernement pense que vous êtes contre eux, mais ce n'est pas le cas. Cela compte toujours, l'important est que vous êtes en danger à cause d'une de ces raisons.
- Parfois, plus d'une des raisons mentionnées ci-dessus peuvent s'appliquer en même temps.

Si vous craignez la persécution pour des raisons autres que les 5 raisons énumérées ci-dessus, votre protection n'est pas nécessairement la responsabilité du pays dans lequel vous demandez l'asile.

# Protection subsidiaire

Si vous faites une demande d'asile en Europe mais que le préjudice que vous craignez n'est pas lié à ces 5 "raisons de la Convention", vous pourriez quand même obtenir un autre statut appelé protection subsidiaire.

➤ Le statut de réfugié et la protection subsidiaire sont tous deux appelés "statut de protection". S'ils vous sont accordés, vous avez le droit de rester dans le pays où vous avez demandé l'asile, car on comprend que si vous retournez dans votre pays, vous serez en danger.

➤ Lorsque vous faites une demande d'asile, vous pouvez expliquer pourquoi vous êtes en danger dans votre pays d'origine, mais vous ne pouvez pas choisir entre statut de réfugié et protection subsidiaire.

➤ La décision d'accorder à quelqu'un une protection subsidiaire est prise conformément à une loi différente (Directive 2011/95/UE), mais aucune demande séparée n'est requise, vous serez automatiquement considéré pour les deux statuts.

➤ Dans la plupart des pays, les avantages de l'obtention d'une protection subsidiaire sont moindres comparés à ceux liés au statut de réfugié.

➤ Pour obtenir une protection subsidiaire, il doit y avoir un risque réel de subir un préjudice grave. Par exemple, vous craignez : la peine de mort/l'exécution, la torture, la violence dans un conflit armé qui est si grave qu'elle affecte les civils.

# 3

## Les autorités de votre propre pays ne peuvent pas vous protéger

Pour obtenir le statut de réfugié, vous devez montrer que les autorités de votre pays d'origine ne peuvent pas vous protéger.

Si vous craignez les autorités de votre pays d'origine, il peut sembler évident qu'elles ne peuvent pas vous protéger. Cependant, vous devez quand même l'expliquer. Si vous craignez la violence de quelqu'un, il peut vous être demandé, lors de l'entretien d'asile, pourquoi les autorités de votre pays d'origine, tel que la police, ne vous ont pas protégé. Vous devez aussi expliquer pourquoi ce n'est pas possible ou réaliste de demander aux autorités dans votre pays de vous protéger.

**La logique est la suivante – pourquoi quitter votre pays et venir ici demander l'asile si vous auriez pu être protégé chez vous, par les autorités de votre pays?**

# 4

## Vous ne pouvez pas déménager dans votre pays d'origine

Pour obtenir le statut de réfugié, vous devez montrer que vous êtes en danger partout dans votre pays d'origine. Lors de l'entretien d'asile, on peut vous demander d'expliquer pourquoi vous n'avez pas pu aller dans une autre partie de votre propre pays, afin d'échapper à la persécution que vous craignez.

Si vous craignez les autorités et que ces autorités sont au pouvoir dans tout votre pays d'origine, il peut sembler évident que vous ne pouvez être en sécurité nulle part. Cependant, vous devez quand même expliquer cela.

Si vous pouviez vous déplacer dans une autre région de votre pays d'origine, mais que vous y rencontrerez aussi des risques ou des problèmes sérieux, vous devez également le dire. Juger s'il est raisonnable pour vous de commencer une nouvelle vie en dehors de votre région d'origine dépendra entièrement de vos circonstances individuelles.

Par exemple, si vous êtes un homme bien éduqué, célibataire, en bonne santé, avec un solide réseau familial dans votre pays - peut-être pourrait-il être suggéré que vous alliez commencer une nouvelle vie ailleurs dans le pays. Si vous êtes une mère célibataire avec de sérieux problèmes de santé, sans éducation ni soutien familial, il pourrait ne pas être raisonnable de vous suggérer d'aller commencer une nouvelle vie dans une partie inconnue de votre pays d'origine.

**La logique est la suivante – pourquoi quitter votre pays d'origine et venir demander l'asile ici si vous pourriez être en sécurité ailleurs dans votre pays ?**

# Résultats de votre demande d'asile

## Réponse négative

Si votre demande d'asile est rejetée, vous devriez avoir le droit d'appel. Il y aura une date limite, il est donc important d'obtenir un avis juridique dès que possible.

## Réponse positive

Si vous obtenez le statut de réfugié, cela signifie que vous avez reçu une décision positive en réponse à votre demande d'asile et vous devriez être autorisé à rester dans le pays où vous avez demandé l'asile et recevoir un permis de séjour – généralement pour un nombre d'années limités mais avec la possibilité renouvellement.

**Chaque pays est différent, il est donc important d'obtenir des conseils juridique personnalisés si possible.**

**Bonne chance !**